



Amiens, le 25 mars 2019

Communiqué de presse

**Non conformité bactériologique de l'eau potable
sur les communes de Ô-de-Selle (Loeuilly et Neuville-les-Loeuilly),
Fossemanant et Wailly**



Suite à un prélèvement effectué sur la commune de Loeuilly, un mauvais résultat bactériologique de l'eau potable a été constaté ce jour par l'agence régionale de santé.

Une interdiction de la consommation de l'eau sur les communes de Ô-de-Selle (Loeuilly et Neuville-les-Loeuilly), Fossemanant et Wailly a été décidée.

En conséquence, pour la boisson, le lavage des dents, la préparation des aliments et le lavage des légumes crus, **il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées.**

Une distribution de bouteilles d'eau va être effectuée dans les meilleurs délais à l'attention des habitants des communes concernées.

Ces consignes doivent être strictement respectées jusqu'à ce qu'un nouvel avis vous informe d'un retour à la normale de la qualité de l'eau.